

Mission relative à la préservation et au développement des métiers d'art et du patrimoine vivant

Paris - Septembre 2018

I. Introduction

Politique des Métiers d'art dans la Branche de la fabrication de l'ameublement : une constante du secteur. Une gouvernance de la diversité au service de la performance économique.

- La Branche Fabrication de l'Ameublement réunit des entreprises de toutes tailles, réparties sur l'ensemble du territoire national et occupe tous les segments de marchés : production de grande série, fabrications unitaires, objets du quotidien ou mobilier et décoration haut de gamme et objets de luxe ou patrimoniaux.
- La Fabrication dans ce secteur est tributaire autant des nouvelles technologies (CAO, FAO, Numérique) que de savoir-faire traditionnels, pour certains séculaires, qui lui confèrent une signature originale connue et reconnue dans le monde : le Mobilier Français et ses savoir-faire sont une réalité et elle ne se résume pas au mobilier de style historique. Sa dynamique est redevable de sa diversité.

Cette concomitance de situations et de réalités permet un dialogue permanent d'échanges économiques, d'échanges technologiques, de constructions de stratégies commerciales (export entre autres) ou les grandes entreprises et les petites entreprises peuvent se sourcer et mutualiser leurs efforts dans toutes les dimensions de leur activité : économique, sociale, technologique, formative.

- Cette diversité est vécue et assumée comme une richesse par les acteurs et entreprises de la Branche et conforte le potentiel de ce secteur dans la compétition économique mondiale.

Cela se traduit par les outils de gouvernance et d'actions que s'est donné la Branche et dans lesquels les entreprises des Métiers d'Art sont représentées à tous niveaux : Organisations Professionnelles d'employeurs, tant pour l'industrie que pour l'artisanat, Commissions dévolues au Dialogue social pour la Branche dans son ensemble et pour l'artisanat en particulier, un CPDE - le CODIFAB -, un Centre Technique (le FCBA), des structures de Promotion économique telles que le VIA (design et valorisation de l'innovation dans l'ameublement) et le GEM (Groupement des Exportateurs de Meubles).

Il convient enfin de souligner l'existence de l'OPCA (OPCA 3+) dont les partenaires sociaux de l'ameublement sont membres fondateurs et dans lequel une Section Paritaire Professionnelle dénommée « AB » défend les intérêts de la Branche et ceux

des salariés des entreprises de l'ameublement en particulier ceux des salariés des entreprises des Métiers d'art, toutes tailles confondues.

Toutes ces structures accueillent les entreprises de l'industrie et celles de l'artisanat. Toutes ces structures s'adressent et offrent leurs services et actions autant aux entreprises campées sur la niche des Métiers d'art que sur celles tournées vers les autres marchés de l'ameublement et de la décoration.

Trois axes illustrent parfaitement l'intérêt de la Branche pour les Métiers d'art et la place centrale qui leur est dévolue : le Dialogue Social, la Formation initiale et continue, la Promotion Economique.

II. Place des Métiers d'art dans la Branche de la Fabrication de l'Ameublement

- **Dialogue social** : parce que les entreprises des Métiers d'art sont également des entreprises qui recrutent, emploient et forment des salariés et des apprentis et parce que ces entreprises ont de tous temps participé à l'identité et la singularité du secteur : **une convention collective unique** gère les relations, les devoirs et les droits respectifs des salariés et des employeurs dans la Branche. Les salariés des entreprises des Métiers d'art n'en sont pas exclus. Les salaires et grilles de qualification tiennent largement compte de l'existence et de la particularité de ces salariés, de leur polyvalence et de leur excellence.

Parce que ce domaine du Social est en constante évolution, des réflexions et des études sont menées au niveau de la Branche dans les instances dédiées et nourrissent les travaux de celle-ci de façon prospective.

Une des conclusions majeures de la récente étude sur les besoins de formation des entreprises de la Branche est qu'il faut autant se préoccuper de maintenir une filière de formation performante aux aspects traditionnels des Métiers d'art que de développer les Métiers nouveaux exigés par la modernité (Numérique, CAO, FAO).

La conclusion des acteurs de la Branche (Employeurs et Salariés) est que l'enjeu est de faire dialoguer ces deux alternatives (Métiers d'art et Industrie) et de créer des ponts de formation et de mobilité entre les deux domaines plutôt que de les développer séparément ou pire les opposer.

En projet : Cette conclusion mène actuellement la Branche à réfléchir sur une évolution de la **grille des qualifications** qui prendrait en charge l'existence de deux parcours professionnels possibles dans le secteur tout en maintenant la possibilité d'échanges et de mobilité entre ces deux voies.

- **Formation initiale professionnelle et Formation continue.**

La formation initiale professionnelle est un des axes d'investissement majeur de la politique de la Branche depuis plus de quarante ans et les Métiers d'Art y occupent une place reconnue et de choix.

La gouvernance de ce domaine est parfaitement maîtrisée par la Branche et l'artisanat a pu développer en accord avec l'industrie une filière de formation par l'apprentissage performante, originale et innovante sur bien des points.

L'artisanat a également été un acteur majeur des rénovations de titres de l'Education Nationale pour les Métiers d'art de la Branche.

De fait, l'Ameublement a été un des premiers secteurs en France, dès 1996, à bénéficier de la création d'une filière d'apprentissage allant du niveau V (CAP et équivalent) jusqu'au niveau III (Bac+2) en créant le BTMS Ebénisterie tant pour les Métiers du Patrimoine que pour ceux de la Fabrication et de la Création.

Quatre établissements aujourd'hui prodiguent cette formation de très haut niveaux et bénéficient de partenariats originaux que ce soit avec la Réunion des Musées Nationaux à Bains (43) ou avec des écoles de Design (Nantes) selon la spécialisation de la section.

Trois établissements, implantés en Lorraine, en Auvergne Rhône Alpes et en Vendée, tous CFA issus de l'Industrie de l'Ameublement développent des formations liées aux Métiers d'art : ébénisterie ou agencement et décoration intérieure, tapisserie d'ameublement et tapisserie décor.

Pour consolider les Métiers d'art dans la Branche, ont également été créés et mis en œuvre ces quinze dernières années plusieurs titres permettant de former aux Métiers d'art : au niveau V un CTM Ebénisterie, au niveau IV (Baccalauréat) un BTM et un BTMS Tapissier.

Enfin lorsque le Ministère de l'Education Nationale a souhaité rénover ses titres (CAP et BMA ébénisterie en 2011 et 2015) l'artisanat de l'Ameublement a été désigné chef de file pour mener ces rénovations et représenter la Profession et la Branche.

En cours : Concevoir et développer des modèles pédagogiques et économiques viables pour les Métiers à petits effectifs, devenus Métiers rares.

Toujours dans l'esprit de consolider les Métiers d'art de la Branche : une politique active de création et de mise en œuvre de CQP (Certificats de qualification professionnelle) est engagée depuis 2 ans pour **maintenir une offre de formation**, et de qualification ayant des débouchés pour les **Métiers rares de la Branche**.

Les métiers de Tapissier dit « Villier » et de Canneur - Pailleur ont été les premiers de ces Métiers pour lesquels un CQP a été créé (2017). Suivront les métiers de la Tapisserie d'ameublement, de la dorure, de la sellerie pour lesquels les formations de niveaux risquent de disparaître.

Les innovations qu'introduit la Branche pour ces métiers sont d'introduire la FEST (formation en situation de travail) et la FAOD (formation assistée par ordinateur à distance) et de **s'appuyer sur le savoir et les compétences des entreprises encore actives dans ces métiers en valorisant au sens propre du terme l'artisan transmetteur, en mettant en œuvre le concept de l'entreprise formatrice.**

A titre expérimental, soutenue par l'ensemble de la Branche et de ses outils, en partenariat avec la Fédération des Compagnons du Tour de France une première promotion d'ébénistes est en cours de formation depuis la rentrée 2018. Cette mise en œuvre s'appuie sur des cofinancements de l'OPCA de la Branche, du CODIFAB et de la Profession.

Actions exemplaires et Responsabilité Environnementale et Sociale.

Savoir lier le Dialogue Social et la Formation professionnelle pour générer des actions concrètes et innovantes est aussi une marque de la Branche de l'Ameublement : deux exemples en témoignent.

- ✓ En 2013, par le biais du Dialogue social dans l'artisanat et dans la Branche, il a été possible de mobiliser et sensibiliser les représentants des salariés et ceux des employeurs (industrie et artisanat) à la situation catastrophique du CFA de l'ameublement de Paris. Tous, ensemble, sont allés rencontrer la Région pour l'assurer du soutien de la Branche au CFA, le besoin de le voir poursuivre son activité, ce que la Région IDF a parfaitement entendu et traduit.
Par-delà ce soutien, la Branche au travers de ses Organisations professionnelles a mobilisé ses propres moyens et ceux du CODIFAB pour aider à passer un cap difficile pour ce qui est le **dernier CFA au Nord de la Loire** à prodiguer la totalité des formations des Métiers d'art de l'ameublement !
- ✓ Dans le cadre de la Responsabilité Environnementale et Sociale, unie ici encore via le Dialogue Social, la Branche a créé des outils de formation et de professionnalisation à destination du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire. Deux CQP ont été créés et sont mis en œuvre sur l'ensemble du territoire et permettent de former et qualifier les encadrants et salariés en insertion des entreprises de l'ESS tout autant que former et trouver des débouchés complémentaires aux artisans des Métiers d'art formés à cette activité.

C'est en définitive une démarche d'ouverture et d'innovation qui caractérise la Branche de l'ameublement pour qui les échanges entre grandes et petites sociétés, entre la Branche et son environnement, entre la Branche et la dimension internationale et sont le creuset de sa compétitivité et de sa modernité.

C'est tout simplement l'héritage de l'esprit des Métiers d'art dans l'ameublement qui s'exprime dans ces domaines : créer, innover, intervenir.

➤ **La Promotion Economique et les Métiers d'art dans la Branche de l'Ameublement.**

Deux outils propres à la Branche permettent d'illustrer en particulier la place des Métiers d'art dans la Promotion Economique de la Branche de la Fabrication de l'Ameublement. Il s'agit du VIA, organisme sous statut associatif dévolu à la valorisation et à l'innovation dans l'ameublement et au GEM, groupement des Exportateurs du Meuble dont la mission est explicite.

Le soutien aux Labels de qualité spécifique à l'artisanat de l'ameublement est une autre illustration du soutien de la Branche aux Métiers d'art.

- **Métiers d'art et Design.** Le VIA développe depuis plus de quarante ans des programmes annuels, des appels à projets visant dans l'essentiel à mobiliser les professionnels du Design et les producteurs d'ameublement. Ces programmes ou appels à projets concernent autant les entreprises des Métiers d'art que les autres entreprises. Certains projets font plus spécifiquement appels aux compétences ou domaines d'excellence des entreprises des Métiers d'art.

Enfin, les actions du VIA sont autant de mises en relation et de ponts que les entreprises des Métiers d'art du secteur peuvent emprunter pour rencontrer les acteurs du Design ou les prescripteurs.

- **Métiers d'art et Export.** Le GEM organise des missions de prospection à l'étranger, il organise des collectives sur des salons internationaux (Cologne, Milan, États-Unis, Chine, Moyen Orient, Russie), il structure l'accompagnement des entreprises qui recrutent des VIE. Aucune entreprise de l'ameublement n'est écartée de ces programmes, les entreprises de Métiers d'art sont de grandes consommatrices de ces actions et ce toutes tailles confondues.

Pour mémoire, avant le plafonnement des ressources du CODIFAB ; l'artisanat de l'ameublement a eu la possibilité d'organiser des collectives à l'export à New York, à Leipzig ainsi que différentes missions en Allemagne, en Italie. Ces actions étaient strictement ciblées pour les entreprises des Métiers d'art. Seule la diminution des ressources due au plafonnement des ressources du CODIFAB a conduit à l'abandon de ces actions.

- **Labels de qualité et Métiers d'art :** sans être strictement dévolus aux Métiers d'art en tant que tels, les Labels de qualité spécifiques à l'artisanat (Label Artisan ébéniste de France et Label Artisan Tapissier de France) sont des soutiens à la promotion des entreprises des Métiers d'art s'engageant sur des critères de fabrication et de services auprès des consommateurs. Les deux labels sont soutenus depuis leur création (1993 et 1995) par l'ensemble de la Branche au -travers du financement apporté par le CODIFAB.

Les éléments mis en exergue dans la présente note ont pour principal objet d'illustrer que les Métiers d'art ne sont pas oubliés, ni malmenés dans la stratégie et la politique générale de la Branche de la Fabrication de l'ameublement. Ils sont présents dans toutes ses dimensions.

Les Métiers d'art en sont un des constituants historiques, ils sont l'ADN de ce secteur d'activité et quand bien même les Métiers d'art ne le résument pas à eux seuls, ils restent indissociables des termes « mobilier », « décoration », « agencement » et en fondent l'identité, notamment à l'export.

III. Attentes de la Branche Fabrication de l'Ameublement en faveur des Métiers d'art.

Les souhaits que peut émettre la Branche à l'égard des Métiers d'art relevant de son secteur /

- 1) Sur le plan sectoriel « branche »** principalement et à minima le **maintien des moyens propres** à la Branche pour concevoir, mettre en œuvre et gérer les actions relevant de l'ameublement et de la décoration. **C'est-à-dire maintenir et déplaçonner la taxe affectée collectée par le CODIFAB.**
- 2) Pour les entreprises :**
 - a. Harmoniser et cumuler** les possibilités et avantages du CICE et du CIMA, en particulier déplaçonner celui-ci au-delà de 30 000 € à l'instar du Crédit Impôt - recherche.

- b. **Promouvoir auprès des décideurs concernés**, à défaut de pouvoir favoriser, l'achat d'objets des Métiers d'art dans TOUTES les politiques publiques d'achats d'équipements et de décoration de lieux publics.
- 3) **Pour l'ensemble des Métiers d'art** : doter enfin le Label EPV des moyens suffisants pour en faire une vitrine active et crédible pour les Métiers d'art hors des frontières nationale. Les entreprises des Métiers d'art sont une particularité française, elles en sont pour une grande part la signature (« art de vivre à la française », la mode et la Haute couture s'identifient encore largement à Paris et à la France) et le poids économique de ce secteur, son rayonnement peuvent être sans complexes comparés à celui de l'aéronautique, de l'automobile ou de la gastronomie !

* *

*